

# LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

[www.adrer.org](http://www.adrer.org)

Association agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.

Arrêté Préfectoral n° 2014/21

## Le nouveau compteur électrique communicant Linky arrive au Rayol-Canadel

Ce nouveau compteur est-il nocif pour la santé? Porte t-il atteinte à la vie privée en sachant tout ce qui se passe dans la maison? Ses installateurs sont-ils trop zélés en forçant les portes? Enedis revend t-il à prix d'or les données collectées? Certains maires, sensibles aux échos de certains de leurs électeurs ont pris des initiatives et ont même signé des arrêtés pour en interdire l'installation sur leur commune...

Les Rayolais vont pouvoir se faire une opinion car ce nouveau compteur électrique va être bientôt installé sur la commune.

Notre Tribune N°46 consacrée à l'état des portes de coffrets de compteurs eau et électricité devait bien un jour ou l'autre déboucher sur leur contenu: les compteurs. Une récente réunion à laquelle étaient conviées les principales associations du Rayol nous en donne l'occasion. Lors de cette réunion, la Municipalité sensibilisée par notre Tribune 46 a obtenu d'Enedis qu'une **dotations de portes de coffrets neuves** soit affectée à la commune pour remplacer gratuitement les portes défectueuses ou vandalisées en liaison avec la pose du nouveau compteur, l'intervention se faisant gratuitement dans un 2<sup>ème</sup> temps après celle du compteur.

L'ADRER fait le point.

### 1. Rappel de quelques fondamentaux

La production d'électricité française est assurée par l'EDF et des entreprises privées, son transport <sup>1</sup> par une autre entité nommée RTE (réseau de transport de l'électricité). La distribution est faite par Enedis (ex ERDF<sup>2</sup>) qui assure la pose des compteurs, propriété des collectivités locales qui lui en délèguent la gestion, et dispose d'un monopole pour cette fonction, fonction qui n'est pas celle de la fourniture d'électricité, dernier maillon de la chaîne de valeurs. Ce dernier, qui facture le client final, est ouvert à la concurrence. Ce peut être l'EDF, ENGIE, Directe Energie, pour ne citer qu'eux parmi une trentaine de prestataires qui se disputent le marché en France. L'ouverture à la concurrence de la distribution d'énergie est une décision de l'Union Européenne écrites dans des directives européennes de 1996 et 1998, transposées en droit français par plusieurs dispositions dont la création d'une "Commission de régulation de l'énergie" (CRE)<sup>3</sup>.

### 2. Le compteur Linky, compteur communicant

**Linky** est le nouveau compteur électrique communicant lancé par Enedis en décembre 2015. Il a pour fonction de recevoir des ordres et de transmettre des données sans intervention d'un technicien.

<sup>1</sup> seulement pour la haute tension (entre 63 000 et 400 000 volts)

<sup>2</sup> les consonances et les logos trop proches de EDF et ERDF entretenaient une confusion sur le rôle de chacun. ERDF a été rebaptisé Enedis en mai 2016 après avoir changé de logo.

<sup>3</sup> Autorité administrative indépendante née des lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003 relatives au service public de l'énergie. Le décret n°2010-1022 du 31 août 2010, relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité, rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été récemment reprise dans le code de l'énergie à l'article R314-4 qui fait référence à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Pour Enedis L'objectif, c'est de parvenir au changement de 90% des anciens compteurs électriques en France d'ici 2021 dans plus de 35 millions de foyers. Le compteur électrique communicant Linky est gratuit et sa pose n'est pas non plus facturée. Il mesure la même taille que les autres compteurs et se pose au même endroit.

Conformément à la loi du 7 décembre 2006, Enedis, gestionnaire du réseau, a assuré le développement de compteurs communicants. Ceux-ci sont destinés à faciliter les relevés de consommation car la transmission des données s'effectue à distance soit par ondes radio soit par courants porteurs en ligne (CPL). Les données de consommation sont ensuite transmises au fournisseur d'électricité qui peut ainsi facturer son client final. Ces matériels peuvent mesurer de manière détaillée et éventuellement en temps réel, une consommation. Le "pas de mesure" (c'est-à-dire la fréquence de relève) est par défaut de 30 minutes.

### **3. Objectifs et avantages**

#### **A. Pour le client (ou usager)**

- amélioration de la possibilité de gérer sa consommation par une information plus fine et en temps réel et dans un futur proche, la possibilité d'ajouter un module permettant de contrôler les appareils connectés du domicile (ballon d'eau chaude sanitaire, pompe à chaleur..)
- mise à disposition de 10 index pour les fournisseurs (au lieu de 2 actuellement Heures pleine/heure creuses) permettant au consommateur d'avoir des offres et des services diversifiés, mieux adaptés à ses besoins.
- respect des contrats au kw près, c'est le compteur et non le disjoncteur qui calibre en fonction du contrat.
- modification de compteur ou de contrat sans rendez-vous en moins de 24h
- coûts de prestations moins élevé (ex : coût de l'augmentation de puissance : gratuit la première année puis 3.60€ au lieu de 36.73€)
- aide à l'installation des moyens de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien) en permettant l'utilisation d'un compteur unique qui enregistre les index de production et de consommation
- sur demande au fournisseur d'énergie : possibilité d'obtenir sur téléphone, tablette ou ordi soit simplement la consommation à J+1 ; soit cette consommation plus ses courbes

#### **B. Pour Enedis**

- localisation et diagnostic des pannes plus rapides
- localisation des surtensions (possibilité de couper)
- localisation des manques de puissance
- diminution des fraudes
- toutes opérations gérées par informatique

#### **C. Pour EDF (en tant que producteur)**

- meilleur pilotage des clients
- lissage des courbes de charge en particulier par rapport à l'arrivée des énergies renouvelables qui ont une forte variabilité de production

### **4. Fonctionnement**

L'index du compteur est transmis à un concentrateur entre 0 et 6 heures par courant porteur en ligne dont la fréquence (norme européenne) est différente des fréquences domestiques. Le

concentrateur envoie les données au service informatique d'Enedis par téléphone (carte Sim). Les données transmises sont les index, l'identifiant intérieur du compteur (≠ du matricule extérieur visible), la courbe de charge sur 5 mois glissants.

## 5. Installation

La pose du compteur LINKY (encadrée par les directives européennes et la loi) est obligatoire. Au Rayol - Canadel les travaux d'installation démarreront en octobre 2018 et seront réalisés sur tout le territoire par la société INSIEMA (5 000 poseurs - 25 000 poses par jour). Cette entreprise a été choisie par Enedis à la suite de marchés-cadres nationaux. La pose de 35 millions de compteurs supposait de gros moyens donc de grosses entreprises.

Les clients seront prévenus par courrier quatre semaines avant la pose (heure et jour de passage, possibilité de prise de rendez-vous...). La pose exige une demi-heure de coupure du courant. Le calibrage est fonction du contrat; il est conseillé de vérifier que le compteur correspond au contrat. Si un dysfonctionnement apparaît, il conviendra de contacter l'installateur sur le numéro qu'il aura fourni.

## 6. Financement

Il s'agit d'un investissement estimé à 5,4 milliards d'€ dont l'amortissement s'étalera sur 20 ans par les économies réalisées sur les déplacements, une localisation plus rapide et plus précise des pertes et un meilleur ciblage des investissements.

Certaines associations de consommateurs se sont battues et ont obtenu la gratuité pour l'utilisateur de l'installation. En effet Enedis avait imaginé d'amortir plus rapidement ses lourds investissements initiaux en facturant l'installation. En définitive cette première phase d'investissement a nécessité la définition d'un "cadre tarifaire adapté" par la CRE afin de garantir la neutralité du projet pour le consommateur en assurant "un lissage tarifaire". Le Président de la CRE a rappelé que son financement sera *"totalement neutre pour les clients grâce aux nombreux gains que ces compteurs permettront, notamment pour maîtriser la demande d'énergie : au global, leur facture n'en sera pas affectée"*.

## 7. Les réponses d'Enedis aux objections de certains consommateurs

En ne récoltant les données de consommation qu'une fois par jour, Enedis est incapable de distinguer les usages et la présence des occupants d'un foyer. Les données sont certes transmises à d'autres acteurs, mais seulement aux fournisseurs d'électricité en lien contractuel avec les usagers, afin de leur permettre l'établissement des factures. Ceci est encadré par la CNIL qui a donné un avis favorable à son déploiement. Quant à la nocivité, le compteur émet mille fois moins d'ondes qu'un grille pain. Certes Enedis peut mesurer la consommation journalière d'un foyer mais cela permet d'anticiper la charge du réseau pour répondre aux besoins... qui vont exploser avec l'arrivée des bornes pour voitures électriques avec une consommation équivalente à celle d'un immeuble. Sur les supposées atteintes à la vie privée, celles-ci sont infiniment plus grandes avec l'utilisation généralisée de l'internet.

Pour l'ADRER le compteur Linky s'inscrit dans un projet de progrès pour l'ensemble de la collectivité, rendu légalement obligatoire, même si les avantages peu probants pour le consommateur ont peut-être été exagérés au départ<sup>4</sup>.

\*\*\*

---

<sup>4</sup> la Cours de Comptes estime que c' est un *"dispositif coûteux pour le consommateur, mais avantageux pour Enedis"* - <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>